

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 07 avril 2022

n° 073-22 C

Objet : RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2022 et attribution de subventions aux associations

• date de convocation le 01 avril 2022 • nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi sept avril à dix-neuf heures quarante-cinq, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, Université, Amphithéâtre 19000, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 48

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Pascal Mithieux - Céline Vernaz
La Ravoire	Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Alain Saurel
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseiller excusé représenté par un suppléant : 1
Marcel Ferrari

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 19

de Grégory Basin à Alexandre Gennaro - de Jean-François Beccu à Michel Camoz - de Christèle Blambert à Brigitte Bochaton - de Stéphane Bochet à Jean-Marc Léoutre - de Vincent Boulnois à Jean-Marc Léoutre - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Alain Caraco à Marie Bénévisse - de Michel Dyen à Brigitte Bochaton - de Philippe Ferrari à Jean-Pierre Fressoz - de Hervé Ferroud-Plattet à Serge Tichkiewitch - de Alain Gaget à Pascal Mithieux - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Hélène Jacquemin à Philippe Gamen - de Laïla Karoui à Aloïs Chassot - de Gaëtan Pauchet à Aurélie Le Meur - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Emilio Pla Diaz à Franck Morat - de Dominique Pommat à Corine Wolff - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Casazza - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Christian Gogny - James Hallay - Martine Lambert - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Damien Regairaz - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Bruno Stellian - Alain Thieffenat - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 07 avril 2022

délibération n° 073-22 C

objet **RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2022 et attribution de subventions aux associations**

Franck Morat, vice-président chargé du renouvellement urbain et de la politique de la ville, rappelle qu'un Contrat de ville a été signé le 17 juillet 2015 afin de faire levier pour véhiculer les valeurs citoyennes de la République, retrouver une place à chacun et contribuer à la participation citoyenne à travers les conseils citoyens créés.

Grand Chambéry intervient au titre de la politique de la ville en soutien aux quartiers fragiles de l'agglomération par :

- un appui en ingénierie avec une équipe dédiée pour déployer et accompagner les projets de territoire en soutien aux communes (formation, coordination, mise en réseau...), notamment avec la mise en place des pass numériques, le déploiement du plan Quartiers d'été, l'accompagnement de l'animation de la vie sociale sur les Hauts-de-Chambéry, l'appui aux structures de proximité sur la prévention primaire de la radicalisation, la mise en place de formations (aller vers, laïcité, valeurs de la République, égalité femmes-hommes...),
- un appui financier au travers des subventions en investissement et en fonctionnement (subventions au tissu associatif et aux structures porteuses de projets innovants sur le territoire).

La proposition de programmation financière du Contrat de ville pour l'année 2022 a été élaborée autour des trois grands axes structurants du plan d'action renouvelé 2021-2022 : valoriser les capacités de développement urbain durable des quartiers pour améliorer le cadre de vie des habitants, développer le potentiel des quartiers à travers l'emploi et le développement économique et renforcer l'inclusion et la réussite des habitants pour créer les conditions du vivre-ensemble, avec en approche transversale la jeunesse, la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes-hommes et l'accès aux équipements numériques avec le plan de développement des usages du numérique.

Ces priorités sont issues :

- du travail d'actualisation des priorités dans le contexte de crise Covid-19,
- du travail d'évaluation continue mené par l'équipe projet politique de la ville Ville-Etat-Communauté d'agglomération en lien permanent avec les structures de proximité et les partenaires institutionnels (CAF, Département, Education nationale...),
- des remontées de terrain effectuées par les associations œuvrant dans les quartiers politique de la ville.

Afin de répondre à ces priorités qui ont toutes pour objectif final l'inclusion sociale de tous les habitants des quartiers politique de la ville, la programmation financière est construite sur la base :

- d'un socle d'actions qui fonctionnent, déjà construit, qui répond aux orientations prioritaires définies par le travail d'évaluation à mi-parcours et réaffirmées dans le plan d'action renouvelé (demandes de subvention classique),
- de conventionnements d'une durée minimum de deux ans (2021-2022) pour une vision à long terme plus partenariale et une sécurisation des financements pour les porteurs de projets : l'AQCV (chantiers écocitoyens), Blé (ateliers sociolinguistiques), la commune de La Motte-Servolex (agent de médiation), La Maison des familles, la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence des Savoie (chantiers éducatifs et action de remobilisation Impulsion), Régie Plus (dispositif des correspondants de nuit), Sport dans la Ville,
- d'un travail de coconstruction de projets tout au long de l'année sur les orientations prioritaires qui sont encore à développer par un travail de terrain (rencontres régulières des acteurs) autour des projets et orientations politiques retravaillés.

La programmation proposée prend en compte les projets éligibles déposés et prêts à être financés.

L'agglomération apporte des financements complémentaires à ceux de l'Etat octroyés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, du Département avec le Contrat territorial de Savoie et des communes en quartiers prioritaires ou en veille, en fonction des compétences de chacun.

Il est proposé un financement maximal de 477 605 € au titre de la programmation initiale des crédits spécifiques politique de la ville de Grand Chambéry pour l'année 2022.

Le détail des projets accompagnés est joint en annexe, ainsi qu'un prévisionnel des sommes allouées au titre de la Ville de Chambéry et de l'Etat.

Il est précisé que les montants alloués pour chaque action sont des montants maximaux et représentent un prévisionnel.

Concernant les subventions aux associations, les critères retenus pour l'analyse des demandes de subvention dans le cadre du programme d'actions lié à la cohésion sociale :

- la vérification de l'activité statutaire de l'association,
- le public accueilli (nombre, typologie, caractéristiques, public de l'agglomération ou hors agglomération...),
- le ressort géographique de l'action (part agglomération / hors agglomération, rayonnement, réciprocité...),
- la finalité / objectif de l'association ou de l'action spécifique conduite par l'association et notamment évaluation quantitative et qualitative de l'action (résultats N-1 et perspectives),
- la complétude du dossier de demande de subvention (éléments quantitatifs et qualitatifs de l'action soutenue).

Il est rappelé que l'intervention de Grand Chambéry concerne des subventions de fonctionnement. Une subvention peut être allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou pour le financement global de l'activité associative.

Il est proposé au titre du budget 2022 d'allouer les subventions suivantes :

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
<i>Cohésion sociale – Lutte contre les discriminations et la précarité</i>	Versé en 2021	Proposé en 2022	Observations
ADIS : Ici, on n'a pas les mains dans les poches (nouvelle action de sensibilisation pour favoriser l'inclusion des sourds partout dans la cité)	3 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 3 000 € En 2021, Grand Chambéry a versé une subvention de 3 000 euros mais pour une action autre que cette nouvelle demande.
Cultures du cœur : soutien à l'activité de l'association en faveur de la formation à la médiation culturelle auprès des relais sociaux	/	1 500 €	Montant sollicité : 1 500 € Pas de demande en 2021 en raison du contexte sanitaire.
GEM L'oasis : soutien à l'activité de l'association	/	4 560 €	Montant sollicité : 4 560 € Jusqu'en 2021, l'association était hébergée à titre gracieux par Grand Chambéry.
Le Passage : soutien à l'activité de l'association	5 500 €	5 500 €	Montant sollicité : 5 500 €
Tetras-Lyre : soutien à la préparation des concerts et représentations de l'ensemble musical et à l'intégration des personnes en situation de handicap mental	3 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 5 000 €
Zicomatic : « En scène pour Zicomatic », festival inclusif et solidaire	3 000 €	3 000 €	Montant sollicité : 5 000 €
Cantine Savoyarde : soutien au « service du petit déjeuner de la Cantine savoyarde »	5 500 €	5 500 €	Montant sollicité : 8 000 €
TOTAL		26 060 €	

Pour information, 20 000 € ont été versés aux associations en 2021.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le Contrat de ville de Chambéry métropole 2015-2020 signé le 17 juillet 2015 et prorogé,
Vu le protocole d'engagements renforcés et réciproques entre les partenaires du Contrat de ville signé le 10 janvier 2020,
Vu le plan d'action 2021-2022 pour la mise en œuvre du Contrat de ville approuvé le 13 juillet 2021,
Vu l'avis de la commission politique de la ville et renouvellement urbain du 5 avril 2022,
Vu le budget de Grand Chambéry pour l'année 2022,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Aurélie Le Meur, Alexandra Turnar, Luc Berthoud, Jean-Benoît Cerino, Aloïs Chassot et Franck Morat ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **approuve** le soutien de Grand Chambéry aux actions proposées au titre de la programmation du Contrat de ville 2022 à hauteur de 477 605 € (crédits spécifiques politique de la ville) conformément au tableau en annexe,

Article 2 : **approuve** le modèle de convention pluriannuelle d'objectifs avec les porteurs de projets joint en annexe,

Article 3 : **sollicite** des partenaires financiers les subventions les plus élevées possible dans le cadre de cette programmation,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents et notamment les conventions à intervenir dans le cadre de cette programmation,

Article 5 : **décide** le versement des subventions pour un montant de 26 060 €, réparti entre différents organismes, selon la proposition ci-dessus.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte : 073-22 C

Objet de l'acte :	RD - Adoption de la programmation financière du Contrat de ville pour 2022 et attribution de subventions aux associations
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations
Date de l'acte :	14 avril 2022
Annexe(s) :	convention, prog contrat ville

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220414-lmc1H27121H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27121H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2022
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2022
Publication :	jeudi 14 avril 2022